

### FRANCE.

#### Rapport de M. de Montalembert sur l'observation du Dimanche.

[L'un des documents les plus importants, et le seul peut-être qui intéresse au plus haut degré les hommes religieux de France, est le rapport déposé devant l'Assemblée Législative par M. de Montalembert sur la proposition de M. d'Olivier, relative à l'observation du Dimanche. Nous ne pouvons reproduire en totalité ce magnifique traité rédigé par une plume si élogieuse et en cœur si chrétien; mais nous le ferons sommairement connaître par la citation de ses parties les plus importantes et par l'analyse du reste. — Les prochains arrivages d'Europe nous apprendront probablement quel a été le sort du projet de loi, objet de l'excellent rapport de M. de Montalembert. D'après nos derniers journaux Français, la presse offrait un sujet de ce rapport « une hygiène assez remarquable. Les journaux religieux et les journaux de la Droite le louent; les rouges l'insultent. Le Journal des Débats et l'Ordre, c'est-à-dire les anciens conservateurs exaltés et l'ancienne opposition de la Gauche, s'unissent pour le blâmer. Le Constitutionnel, la Patrie, le Pouvoir, l'Apprenti, et l'Assemblée Nationale en font un magnifique éloge. D'où il suit que toutes les nuances de la majorité lui sont favorables. À l'exception de quelques-uns qui n'ont pas voulu se rendre encore aux enseignements de 1848. L'esprit de voltairisme bourgeois qui dictait à la fois l'attaque dans le Temps, la Patrie et la résistance dans le gouvernement, est seul aujourd'hui, avec la Montagne, persistant dans ses railleries contre la religion, et dans ses défiances et son mépris pour la loi sainte du repos pendant le jour de Dieu et du pauvre.]

M. de Montalembert, après avoir rappelé en quelques mots, au point de vue physique et matériel, la nécessité de l'observation du dimanche, affirme que cette salutarité contient un grand principe de morale, et qu'il est « temps de faire intervenir la majesté de la loi et les efforts de l'autorité, si nous ne voulons pas que la France soit la première entre les nations à donner au monde le spectacle d'un pays où l'une des plus saintes obligations de la nature et de la religion soit impunément foulée aux pieds, et où rien ne distingue ostensiblement le jour du repos de la semaine du travail.»

« Si nous avions du temps à perdre, continue le rapporteur, nous nous étendions avec vous sur le crime et la folie d'un pareil résultat, au point de vue purement rationnel ou matériel. Nous vous retracerions les origines de la périodicité hebdomadaire du repos. Nous vous en montrions l'antiquité, la conformité à toutes les lois de la nature et de l'histoire, aux conditions les mieux établies de la physiologie et de l'hygiène. Nous vous citerions parmi les hommes les plus hostiles à la religion de nos pères et à la société que nous prétendons maintenir, des écrivains qui ont reconnu, proclamé, démontré la nécessité hygiénique, non-seulement du repos en général, mais du dimanche, avec sa périodicité, sa symétrie, son exacte proportion aux forces de l'homme.

« Mais nous croyons que la loi à laquelle il s'agit de rendre une nouvelle vie s'appuie sur d'autres motifs, et nous les avonons sans détour. Nous n'avons recours à aucun subterfuge. Nous venons vous demander simplement et franchement de restituer ce qui est dû à la majesté de Dieu et à la dignité du

pauvre, toutes deux méconnues, toutes deux outragées par la profanation du dimanche. Nous ne prétendons pas vous recommander une mesure d'hygiène ou d'économie politique; nous nous bornons à constater en passant que les résultats les plus accrédités de ces deux sciences n'ont fait, jusqu'à présent, que confirmer la justice et l'utilité du précepte divin, et nous vous proposons une loi destinée à rendre un public hommage à Dieu, et une indispensable garantie à la liberté des âmes et à la conscience de tous les chrétiens.

« Votre commission est convaincue qu'en agissant ainsi, elle ne saurait blesser aucun sentiment digne d'être respecté, et que, au contraire, elle va au-devant des vœux et des convictions de l'immense majorité du peuple que nous sommes chargés de représenter.

« Elle ne craint point d'avoir à se défendre d'avoir pris un sérieux sentiment qui a fait inscrire le nom de Dieu en tête de la Constitution actuelle du pays; elle y a vu un acte sincère de foi nationale; elle se refuse à voir dans cette invocation un mot vide de sens et une dérision sous le masque d'un hommage.

« Nous ne sommes plus dans ces temps où l'empire de l'opinion, l'état des partis et du pays, l'intérêt même de la religion pouvaient commander le silence, et excuser chez les députés de la puissance publique une sorte d'indifférence extérieure pour la loi de Dieu et les intérêts de l'âme. Au lendemain des orages, on respire un air plus pur et plus sain, et la lumière, en reparaisant, semble plus précieuse et plus éclatante. Des catastrophes imprévues et terribles, de trop légitimes appréhensions ont éclairé bien des esprits et amené d'heureux retours.

« De ces leçons et de ces retours, il ressort, à ce qu'il nous semble, pour les peuples et pour leur chefs, certaines vérités que le passé n'a jamais contestées, que l'avenir rendra de plus en plus évidentes.

La prière, le culte, le respect patent et pratique de Dieu, sont le fondement de l'ordre social. L'autorité n'a été si puissamment ébranlée que parce que le sentiment moral s'affaiblit et disparaît. La démolition du pays va sans cesse grandissant, et pour guérir cette maladie, il faut sans doute l'emploi de la force; l'épée, manée par un bras loyal et intrépide, est un sceptre que les nations sont trop facilement réduites à bénir et à désirer; mais la réforme doit agir surtout sur les âmes. Or il y a urgence à se mettre au travail, dans un temps où l'on voit s'approcher, aux jours de nos discordes sociales, ces masses d'hommes sans foi ni loi qui, comme les hordes barbares d'il y a quinze siècles, momentanément engloutir toute une civilisation. Or, d'où sortent ces masses? s'écrie le rapporteur; et il répond avec énergie:

« Elles sortent, dit-il, de ces âlaines où en a refoulé les populations en les forçant de travailler le dimanche, en les arrachant à tout ce que la religion avait si naturellement préparé pour les instruire et les consoler en ce grand jour; en permettant que le soc de l'ignorance soit imprimé sur leurs âmes par la main d'une insatiable cupidité. Elles sont affaiblies, parce qu'on les a privées de tout aliment moral. Elles sont sans loi, parce que trop souvent, en violant eux-mêmes la première des lois, leurs maîtres et leurs guides leur ont appris à n'en respecter aucune.»

«... Il n'y a pas de société sans religion, continue-t-il plus loin, parce qu'il n'y a pas de société sans l'esprit de sacrifice et l'esprit d'autorité, et que ces deux esprits ne peuvent dériver que de la foi. Il n'y a pas de religion

sans culte, et il n'y a pas de culte sans dimanche, car c'est en ce jour que, pour tous les peuples chrétiens, se renouent et se fortifient les liens de cette alliance de l'homme avec Dieu qui constitue, en nom comme en fait, la religion. Le repos du septième jour est la base de cette alliance auguste: il en est le signe, le symbole et la condition fondamentale. La violation publique, générale, permanente, officielle de cette condition, est la ruine même du divin contrat. Elle équivaut à une profession publique d'athéisme, car elle n'a pour conséquences nécessaires de supprimer la conscience et la pratique de la religion. C'est un défi public jeté à Dieu.

« Dans le cas spécial de la France, c'est nous rendre l'objet du mépris des mahométans, auxquels nous faisons la guerre en Afrique, et le scandale des nations chrétiennes qui nous avoisinent en Europe, et qui n'ont pas encore été entraînés par notre exemple. C'est déclarer, à la face du ciel et des hommes, que nous avons substitué la religion du gain, le culte de l'argent et la divinité de la matière à la vieille foi de Clovis et de Jeanne d'Arc.

« Il ne faut donc pas hésiter à placer au premier rang de nos dangers et de nos fautes la profanation publique du dimanche. En la tolérant et en la pratiquant, nous avons déclaré la guerre à celle de toutes les institutions du passé qui eût été la plus universelle, la mieux justifiée, la plus vénérable, la plus ancienne et la plus populaire. Si ancienne, qu'elle remonte à l'origine des temps, qu'elle fut écrite par le doigt de Dieu lui-même dans le premier code que les hommes ont vu paraître. Si populaire, qu'à l'époque où la race humaine semblait divisée par les barrières infranchissables des castes et des races, elle stipulait expressément, au profit de l'étranger, du pauvre, du prolétaire, de l'ouvrier et de l'esclave, le bienfait du repos hebdomadaire.

Cette grande institution avait survécu à toutes les vicissitudes du temps, et à toutes les révolutions des empires. Tous les peuples la vénéraient, parce qu'elle servait à ennobler l'intelligence et à purifier l'âme.

« Tous proclamaient à l'envi la force, la sainteté de ce grand influence sociale. Et nous voyons encore les deux nations les plus puissantes et les plus florissantes du monde, l'Angleterre et l'Amérique du Nord, témoigner par leur prospérité du prix dont Dieu paie même dans l'ordre matériel, les peuples fidèles à la première de ses lois.

« En France, au contraire, dans toutes nos villes, et dans une trop grande partie de nos campagnes, le repos du dimanche est violé, et le culte, qui était la conséquence et la condition de ce repos, est abandonné. L'âme est privée de sa nourriture, en même temps que le corps de son repos.

« Le pauvre, l'ouvrier resté livré sans défense à l'indifférence toujours croissante du bourgeois et du maître. Nous vivons dans un temps où ce mal, source d'abord pour les maîtres de la philosophie, de la littérature et de l'histoire, est désormais répandu par l'effort quotidien de mille mains infatigables, jusque dans les plus obscurs recoins de la société; dans un temps où les écrivains les plus populaires ont mis au lieu de leur âme à dépraver le peuple, que l'on en mettait, dans d'autres siècles, à l'épurer et à le grandir.

« Et voici que le contre-poids qu'opposait à la raison égarée et aux passions éhémères, le culte public, l'enseignement périodique et permanent de la vérité révélée, inflexible et infaillible, ce dernier et trop faible contre-poids, a presque disparu d'entre nous. Par

un raffinement odieux, on a imaginé, dans une foule de manufactures et de magasins, de faire durer le travail du dimanche précieusement jusqu'à l'heure où les exercices obligatoires du culte ont cessé, de manière à assurer la liberté du mal, après avoir annulé la liberté du bien. C'est ainsi que la profanation du dimanche est devenue la ruine de la santé morale et physique du peuple, en même temps que la ruine de la famille et de la liberté religieuse.

« En présence de ces maux, et sous l'empire de ces convictions, nous avons voulu vous proposer un remède quelconque, un remède qui est loin d'être proportionné au mal, mais le seul peut-être qui puisse empêcher l'état de nos mœurs, et les principes de notre Constitution.

« On ne viendra pas sans doute nous opposer le grand principe de l'incompétence de l'Etat moderne en matière religieuse. Sans doute l'Etat est incompetent pour définir les dogmes d'une religion, pour expliquer ou pour changer la discipline d'une Eglise; mais il ne l'est pas pour choisir ou pour reconnaître la religion que la société professe ou réclame. Il est incompetent à tout pour gouverner la religion; il ne l'est pas pour la protéger et la défendre.

« On a beau dire que l'Eglise et l'Etat, la religion et la société peuvent rester à côté l'une de l'autre, étrangères et non ennemies, sans s'unir et sans se combattre. Non; l'Eglise et l'Etat sont nés comme l'âme et le corps; ce sont deux forces distinctes, mais inséparables; elles peuvent se combattre, se vaincre, se dominer réciproquement, mais elles ne peuvent se disjoindre que par la transformation de l'une ou la destruction de l'autre.

« Il n'y a pas, dans l'histoire, un seul exemple durable et sérieux de cette neutralité, de cette indifférence absolue de l'Etat. Ce n'est la qu'un de ces rêves tels que la fausse sagesse des modernes en a tant fait.

« Tous les Français qui professent une religion quelconque croient que Dieu, — non pas le Dieu vague et inconnu que rêve le rationalisme, mais le Dieu vivant que nos ancêtres spirituels et temporels adorent depuis six mille ans, — a révélé à Moïse l'institution de ce jour de repos (l'auteurs et rires à la Montagne.) Les chrétiens de toutes les confessions l'ont fixé au dimanche. Ce ne sont pas nos concitoyens israélites qui pourraient s'opposer à la célébration de notre jour de repos, eux beaucoup plus sévèrement fidèles que les chrétiens aux observations antiques de leur culte, et qui trouveront, d'ailleurs, dans notre proposition, toutes les garanties auxquelles ils ont droit.

« Il y aurait donc satisfaction pour tous, excepté, peut-être, pour ceux d'entre les Français qui ne professent aucune religion.

« Nous savons qu'il y a des hommes, et nous ne prétendons pas leur imposer une loi quelconque; mais nous prétendons les empêcher de nous imposer leur incurtilité. Nous aimons jusqu'à reconnaître que la liberté religieuse, réclamée aujourd'hui par toutes les religions (mais bien différente de ce qu'entendait par là ses premiers auteurs), peut s'interpréter par l'absence totale de religion, par la liberté de ne croire à rien. Mais cette liberté de croire ce qu'on veut ou de ne pas croire du tout, oblige à certaines sacrifices, à certaines abstentions envers la liberté des croyants. Autrement, la négation l'emporterait sur l'affirmation; les minorités écraseraient les majorités, et cette liberté du néant, réclamée et reconnue par l'esprit moderne, sous le nom de tolérance, aboutirait à l'oppression

de toutes les consciences, et à l'anéantissement de tous les cultes.

« Cette façon d'interpréter la liberté religieuse par la négation de toute obligation religieuse, a déjà gravement compromis l'édification officielle. Il faut espérer qu'elle ne consumera pas les derniers vestiges de toute vie supérieure dans notre organisation sociale; il faut surtout essayer de l'en empêcher.

« Nous le répétons: la liberté de croire et d'agir, contrairement à sa foi peut, selon nous, se concilier parfaitement avec la liberté de ne pas croire; mais si l'on vient à bout de prouver ce que nous nions, et de démontrer que les deux libertés s'excluent mutuellement, et qu'il faut choisir, alors nous déclarons sans détour que le choix ne saurait être douteux; qu'une société qui veut croire ne peut pas hésiter, et que la justice et la conscience ordonnent de préférer la liberté du croyant à la liberté de l'incrédule.

« Espérons donc que les adversaires, quels qu'ils soient, d'une plus stricte observation du dimanche, ne chercheront plus à invoquer la liberté des cultes. C'est l'état actuel des choses, qui est un attentat à la liberté des cultes. C'est la violation publique et permanente du dimanche, qui outrage et opprime la conscience religieuse. Elle fait peser un joug odieux sur la foule encore nombreuse des négociants, des entrepreneurs, des employés et surtout des ouvriers chrétiens. Elle force le négociant à transgresser la loi du dimanche, en ouvrant son magasin, et en y restant enfermé, sous peine de perdre des pratiques que d'autres moins scrupuleux lui enlèveraient. Elle force les entrepreneurs à poursuivre leurs travaux, sous peine de succomber sous la concurrence écrasante de leurs confrères. Elle force surtout l'ouvrier, qui voit sa place prise, s'il refuse de continuer la tâche commencée.

« Oui, et il importe de le proclamer en ce temps, où les ouvriers sont poursuivis par tant de faux amis et de coupables flatteurs. La profanation du dimanche est, surtout en ce qui touche l'ouvrier, un attentat à la liberté, à l'égalité, et à la dignité de l'homme.

« Elle attente à sa liberté, car les exigences insensées de l'industrie condamnent, chaque dimanche, à Paris et ailleurs, des milliers d'ouvriers, sous peine d'être renvoyés des ateliers et chassés, à se priver de ce repos si nécessaire à leur corps, à leur âme; si indispensable à ces jouissances de la famille, qu'il n'est donné au pauvre de goûter à son aise qu'en ce jour, consacré par la religion à son bonheur et à sa paix. Elle attente à l'égalité, la seule vraie, la seule durable: l'égalité des hommes devant Dieu, dont le repos du dimanche était le titre le plus patent.

« Le dimanche était le seul jour où le pauvre se sentait et se voyait l'égal du riche, invité du même loisir, et placé au pied des mêmes banquettes. (Nouvelle interruption à gauche.) Le dimanche approchant, par le repos, ceux qui, dans une civilisation comme la nôtre, ne peuvent plus être rapprochés par le travail. À l'inverse de la sagesse moderne, qui invente le travail en commun comme un progrès, la sagesse divine a institué le repos en commun comme un droit. Il y avait un jour où, par ordre de Dieu, l'ouvrier cessait d'être assis à une machine qu'on fait fonctionner sans tâche, et où la sainte noblesse de l'âme revenait au droit d'échapper au joug des besoins du corps. Et, par une dérision que la postérité aura peine à comprendre, on a choisi ce même jour pour lui conférer la souveraineté politique. (Longues rumeurs à gauche.)

« Oui, c'est surtout la dignité du pauvre et de l'ouvrier qui est ainsi foulée aux pieds! Ce

**FRUITS ET VÉGÉTAUX.**

**LE MONTAGNARD**  
OU LES  
**DEUX REPUBLIQUES.**  
1793.—1848.  
(Première partie, 1793.)  
(Suite.)

Presque au même instant un nouveau personnage entra.

Salut, citoyen Léonidas, dit aussitôt le petit vieux, sans quitter de vue ses pots de fleurs.

Baptistin se retourna comme si un aspic l'eût mordu au talon. Il ne connaissait pas ce Léonidas, mais il le savait secrétaire du comité dont Antoine Obriec était le président. N'était-ce pas assez pour lui faire comprendre qu'il ne se trouvait pas sans but à Orange, et que sa présence coïncidait avec l'arrestation de Mlle de Savernay. S'il ne se fut retenu, il aurait sauté à la gorge de cet homme et l'eût étranglé; mais il comprit la violence de son émotion et parut plus attentif que jamais à son travail d'exploration.

Qu'y a-t-il de nouveau, citoyen secrétaire? ajouta presque aussitôt le concierge, en posant son arrosoir dans un coin, tu peux parler com-

me si nous étions seuls, c'est un botaniste de mes amis...

On voit quel chemin Cincinnatus avait déjà fait dans l'esprit du concierge.

Léonidas en homme habitué à ces sortes d'affaires, tira de sa poche plusieurs papiers. Pendant qu'il les examinait, le concierge lui dit: Tu viens au sujet de la petite, sans doute?

Précisément; voici l'ordre de faire comparaître demain la citoyenne Jeanne Savernay devant le tribunal révolutionnaire. Il n'y a qu'à ajouter son nom sur la liste de demain. Ça fait 98 sous à couper au lieu de 97. Voilà tout. Et mettant les papiers dans sa poche il murmura: Je crois que le citoyen Obriec sera content de moi.

Baptistin n'avait plus une goutte de sang dans les veines; il sentait ses joues si pâles, qu'en se baissant il se les frotta avec ses deux mains pour y ramener quelques couleurs apparentes. Quand il eut assez composé son visage pour qu'on ne put s'apercevoir de l'altération de ses traits, il se retourna afin de bien voir la physionomie de cet homme, et de pouvoir le reconnaître plus tard... Quand il fut sorti, Baptistin resta immobile et muet. Cet homme nous a dérangé pour bien peu de choses, lui dit le petit vieux en admirant un petit pot vert qui contenait sa fleur de prédilection.

Le moment est venu, murmura tout bas baptistin en lui-même.

Ainsi donc, nous disons, citoyen Cincinnatus, que tu voudrais un *Billergeria pyramidalis*

et un *Daviesia*, plantes très-rares. Si je te demandais pour les deux un assignat de cent livres?

Baptistin allait accepter sans mot dire; il comprit que cette manière d'agir pourrait attirer des soupçons: « Cent livres, c'est beaucoup; tu es donc citoyen, que les assignats, comment les rues; je te prévins que mon amateur n'est pas un ei-devant; ce qui fait qu'il n'en a pas plein ses poches.

« Vous, soixante livres?

« C'est dit. Je ne les ai pas sur moi.

« Ça se comprend, dit le vieux en se frottant les mains.

« Il faut que je quitte Orange demain au point du jour. Si ça te vas, ce soir, je t'apporterai tes soixante livres et j'emporterai mes deux plantes.

« Pas plus tard que neuf heures.

« C'est convenu.

« Et Baptistin sortit... Il avait besoin de respirer l'air du dehors; quand il fut sur la place il eut qu'il allait tomber. Il s'arrêta, se tenant le front dans les mains. Presque aussitôt il aperçut le Comte qui l'attendait à l'angle d'une rue, et pour ne pas paraître avoir rendez-vous avec lui, il lui fit un signe imperceptible et se dirigea vers le côté opposé.

« Le Comte Henri ne tarda pas à le rejoindre: « Ah bien! dit-il.

« Tout est perdu ou sauvé, monsieur le Comte.

« Que venez-vous dire, mon bon Baptistin?

« Mlle DeSavernay comparait demain devant le tribunal révolutionnaire.

C'est-à-dire que demain... Baptistin, nous nous ferons tuer tous deux; avant, n'est-ce pas?

Cela va sans dire.

« Demain... demain dit le Comte, avec un murmure effrayant... Qui as-tu vu dans la prison?... Comment sais-tu tout cela. Oh! si j'y avais été, moi, j'eusse trouvé moyen d'arriver jusqu'à Jeanne.

« Je ne le crois pas; mais j'ai mon projet.

« Quel est-il?

« Monsieur le Comte, vous êtes résolu, n'est-ce pas, à mourir ou à la sauver?

« Oui.

« Le moyen que je veux tenter est hardi; il peut être mauvais, n'importe, c'est le seul.

« A huit heures, je m'introduirai de nouveau dans la prison; j'ai rendez-vous avec le concierge; là, je ne vois pas ce qui arrivera, quels moyens j'emploierai, mais de gré ou de force, par l'argent, la prière ou la violence, j'obtiendrai la délivrance de Mlle DeSavernay.

« La prière, dit le Comte avec doute et découragement; depuis longtemps ils sont sourds à toutes les supplications; l'argent, ils aiment mieux le voir que d'attendre qu'on le leur donne...

« Eh! bien oui, vous avez raison, Monsieur le Comte; ni prières, ni argent; dès que je serai seul avec cet homme, je me jeterai sur lui... je lui battrai la bouche, et je... attendez... il faut tout prévoir... vous vous tiendrez assez près de la prison pour pouvoir reconnaître toute personne qui en sortira... si je réussis dans ce que je veux tenter... le gui-

chetier paraîtra sur le seuil, alors vous vous approcherez de lui, vous lui direz: *Je la port de la Commune*; cela seulement; il vous remettra Mlle. De Savernay, les mains garottées, et vous gagnerez la campagne au plus vite.

« Et toi, Baptistin?

« Ne vous inquiétez pas, monsieur le Comte, veuillez seulement dire à Petit-Pierre de m'attendre avec un cheval sur la route de Caderousse... Mais si une heure après mon entrée dans la prison vous ne voyez pas paraître le guichetier, si la porte reste fermée, c'est que mon projet aura manqué et que je serai mort; alors, quo Dieu vous garde, monsieur le Comte...

« Henri avait écouté avec attention, il joignit les mains et leva les yeux au Ciel; pouvait-il faire une réponse plus noble et plus résignée? Que les heures qui avaient à s'écouler furent longues et interminables! Il y a des moments dans la vie où l'attente est la plus cruelle des souffrances... Enfin, elle vint cette nuit qui devait être un mortelle ou bénié. Baptistin se dirigea une seconde fois vers la prison. Il y avait sur son visage toute l'énergie résolution de son cœur. Quand il sonna à la porte, un frisson qu'il ne put comprendre parcourut ses veines. Le guichetier parut. Ses lèvres se déridèrent en apercevant Cincinnatus: Ah! c'est toi, camarade, j'ai l'honneur de te laisser entrer.

« Par Dieu, je le sais bien, répondit Baptistin d'un ton dégagé. As-tu eu de nouveaux moutons à parquer?